



Problème de retenue sur caution

Par **Balthy**, le **02/05/2022** à **22:30**

Bonjour,

J'ai déménagé vers Lyon en janvier dernier et effectué mon état des lieux de sortie le 7/02.

J'ai signé l'état des lieux sur tablette.

L'appartement avait des traces noir sur les murs, que j'avais espéré réussir à nettoyer, mais j'étais seul au ménage et je me suis avoué vaincu, je n'espérais donc pas récupérer l'intégralité de ma caution.

Puis je n'ai pas de nouvelle pendant plus de 2 mois ; le lundi 25 avril, je relance Century21 pour savoir ce qu'il en était de ma caution... ils m'annoncent que je leur dois 455 euros de plus car ils ont dû changer complètement l'évier de la cuisine avec le mitigeur... Je cherche mon état des lieux de sortie numérique pour vérifier, et je m'aperçois n'en avoir jamais reçu ni par mail ni par texto. Je retrouve le contact de l'intermédiaire mandaté par eux à l'époque et lui demande de me l'envoyer, ce qu'il fait (je reçois du coup un PDF daté du 10/02 et non du 07/02...) Cet état des lieux est cependant fidèle à ce que je m'attendais à voir. Il mentionne pour l'évier :

EVIER - ETAT D'USAGE (traces noires, sale)
ROBINETTERIE - ETAT D'USAGE (fonctionne)
EVIER BONDE - ETAT D'USAGE
EVIER SIPHON - ETAT D'USAGE
EVIER JOINT SILICONE - ETAT D'USAGE

J'aurais éventuellement compris des frais de nettoyage s'il a été jugé sale, mais un remplacement complet ? En sachant que j'ai payé le loyer rubis sur l'ongle et que je n'aurais pas fait de scandale pour la caution (ma faute de n'avoir pas su nettoyer mes murs à temps), ça par contre me semble injustifié...

Mais je suis assez désarmé pour me faire une idée, du coup merci beaucoup à vous si quelqu'un a un avis éclairé ^^'